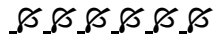




VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**



Séance du Conseil municipal du 26 juin 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 19 juin 2023, s'est réuni le 26 juin 2023, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Christine PENHOUE, François ARS, Hortense LE PAPE, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Anne LE HENANFF, Karine SCHMID, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU

Pouvoirs :

Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Mme PENHOUE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à M. LE GUERNEVÉ
Maxime HUGÉ a donné pouvoir à M. ARS
Christian LE MOIGNE a donné pouvoir à M. UZENAT
Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à M. AUFFRET

Absent(s) :

Frank D'ABOVILLE, Odile MONNET

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Séance du Conseil municipal du 26 juin 2023

URBANISME

Urbanisme - PLU - Modification n°3 - Concertation préalable - Bilan

Mme Hortense LE PAPE présente le rapport suivant :

Par délibération du 5 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé les modalités de concertation préalable de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La concertation s'est déroulée du 12 décembre 2022 au 9 mai 2023, après prolongation de sa durée par arrêté du 6 mars 2023, pour permettre une meilleure participation du public.

Les modalités prévues dans la délibération du 5 décembre 2022 ont été respectées et sont précisées dans l'annexe 1. Durant cette période, 59 observations ont été recueillies dont 88% par le biais du registre numérique en ligne.

Chaque observation ou contribution ainsi que le compte-rendu des deux réunions publiques s'inscrivant dans les objectifs de la modification ont fait l'objet d'une analyse et seront consultables sur le site internet de la ville de Vannes.

Une fois finalisé en tenant compte des avis et contributions émises dans le cadre de la concertation, le projet sera transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux personnes publiques associées.

Ce projet accompagné des avis émis, sera ensuite soumis à enquête publique, puis le conseil municipal l'approuvera, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Vu l'avis de la Commission :

Climat, Biodiversité, Aménagement, Mobilités

Je vous propose :

- d'approuver le bilan de la concertation relative au projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme joint en annexe,
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID : 056-215602608-20230626-230626H15857H1-DE

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Maire



David ROBO